

CONVOCATION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le 13 avril 2023 à 20h30 à la mairie, salle du conseil.

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

ONF : assiette, dévolution et décision des coupes 2023 – modificatif

Vote du budget primitif Commune 2023

Questions diverses

Fait à Le Gratteris, le 7 avril 2023

Le Maire

Cédric LINDECKER

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Le 13 avril 2023, à 20h30, le conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Cédric LINDECKER

Etaient présents : tous les conseillers, sauf M. Albert DUCOULOUX, excusé et M. Francis SCHWEITZER.

Date de convocation : 7 avril 2023

1/ désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne M. Jean BOSIA pour remplir cette fonction.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

2/ approbation du projet de procès-verbal de la séance précédente

Le maire invite les conseillers municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023. En l'absence d'observations, le conseil municipal approuve ce procès-verbal.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

3/ ONF : assiette, dévolution et décision des coupes 2023 - modificatif

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2023, l'état d'assiette des coupes annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve l'état d'assiette des coupes 2023, demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites et autorise le Maire à signer tout document afférent.

Les parcelles concernées sont : 4, 17, 18 et 19

Délivrance à la commune pour l'affouage :

Destine le produit des coupes des parcelles 4, 17, 18 et 19 à l'affouage ; sur pied
Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés
Pour les chantiers dont des produits sont à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le
Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Chantier en ATDO :

Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ; et délègue la maîtrise d'ouvrage des transports de bois et chargement de plateau

Autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF, et la convention de transport groupée pour l'exécution de cette prestation.

Chantier en exploitation groupée :

Délègue à l'ONF une mission de maîtrise d'ouvrage : convention d'exploitation groupée

Autorise le maire à signer la convention d'exploitation groupée que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Le mode de réalisation sera défini, par chantier, en cours d'année et fera l'objet d'une présentation au maire.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

4/ vote du Budget Primitif 2023

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

*autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

*approuve le budget primitif 2023 présentés comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 141 931.47 € recettes : 219 253.88 €

Investissement :

Dépenses : 51 700 € recettes : 51 700 €

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Informations, questions diverses ...

Le début des travaux de raccordement du pylône FREE est prévu le 24 avril.

Fin de la séance : 22h45

Liste des délibérations prises lors de la séance du 13 avril 2023

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

ONF : assiette, dévolution et décision des coupes 2023 – modificatif

Vote du budget primitif Commune 2023

Liste des conseillers présents lors de cette séance

Sébastien BONNET, Jean BOSIA, Jean-Paul DUREY, Cédric LINDECKER, Lucie LONGO, Chantal PIREDDU, Corinne TALTAVULL, Laurent SIMONIN et Jean-Michel VANICAT.

Date :

<i>Signature du Maire</i>	<i>Signature du secrétaire</i>
<i>Cédric LINDECKER</i>	<i>Jean BOSIA</i>